

DELIBERATION N° 2021-33

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 17 DECEMBRE 2021

Objet : Ouverture d'un Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles : PPPE Sciences et Technologie

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCQ en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation
Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président chargé de la Formation,

Adopte, le principe d'ouverture d'un Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles : PPPE Sciences et Technologie, à la rentrée 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 78
Quorum : 40
Membres présents et représentés en début de séance : 43
Abstentions : 1
Voix favorables : 41
Voix contre : 0

Fait à Nice, le 17 décembre

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2021-33

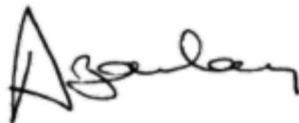
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 11/01/2022

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 11/01/2022

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation





Lettre d'intention dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'obtention du label « Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles »

La structuration du partenariat université-lycée

Le partenariat université-lycée sera établi entre Université Côte d'Azur (UCA) et le lycée du Parc Impérial de Nice.

La mention de licence à laquelle le parcours sera adossé,

Pour favoriser la formation en sciences des futurs professeurs des écoles, nous proposons l'ouverture en septembre 2022 d'un PPPE adossé à la Licence Sciences et Technologies (S&T) d'UCA. La licence S&T est une licence pluridisciplinaire d'UCA qui délivre une formation très large en sciences (Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Sciences de la terre, Electronique). Une mention « PPPE », avec un parcours dédié, sera créée à l'intérieur de la Licence S&T, dans le but d'assurer une formation renforcée dans les enseignements fondamentaux pour le professorat des écoles que sont les mathématiques et les sciences et technologies.

Tous les éléments permettant de justifier la pertinence du partenariat (situation géographique et transports, adéquation avec un vivier d'étudiants, présence d'un internat, expérience des équipes pédagogiques envisagées, etc.),

Le lycée du Parc impérial et le campus Valrose d'UCA, où ont lieu les enseignements de la Licence S&T, sont situés au cœur de la ville. Ils sont à moins de 20mn à pied ou en tram de la gare centrale de Nice ou de la gare des chemins de fer de Provence. Ils sont aussi bien reliés à l'aéroport de Nice par les transports en commun. Le trajet entre les deux sites d'enseignement se fait en moins de 30mn à pied ou en moins de 20 mn via une des 2 liaisons régulières et directes proposées par la régie des transports en commun Niçois.

Le campus Valrose est doté d'un environnement de travail moderne tant sur le plan pédagogique (amphithéâtres et salles de TD équipés de systèmes de projection et captation vidéos, salles de TD équipées d'écrans interactifs, bibliothèque universitaire proposant un important catalogue de livres en support papier ou numérique, salles informatiques proposant de nombreux outils numériques et langages de programmation, salles de travaux pratiques dans tous les domaines des sciences expérimentales, laboratoires de langues, espaces de coworking, Fablab) que sur le plan de la recherche puisqu'il héberge des laboratoires de recherche de pointe couvrant l'ensemble des matières enseignées en sciences, dont la plupart bénéficient d'une très haute visibilité internationale. Le campus est mitoyen à un restaurant et à une résidence universitaires gérés par le CROUS. Enfin, Université Côte d'Azur est doté d'une Direction des relations internationales gérant de nombreux accords d'échanges étudiants et enseignants. Certains cours professionnalisant de la formation pourront prendre ponctuellement place au sein de l'INSPE, qui reste proche des deux lieux principaux de la formation.

La cité mixte du Parc Impérial est l'établissement le plus important de l'académie de Nice de par le nombre d'élèves qui s'y rendent tous les jours. La diversité des parcours qui leur est proposée en est sa principale richesse. La cité est en effet composée d'un collège, d'un lycée, d'un pôle d'enseignement supérieur tourné vers l'international, la communication et le commerce mais aussi de plusieurs formations post-bac proposées par le CFA et le GRETA principalement orientées vers des formations au numérique. Au fil des années, la cité du Parc Impérial couvre la quasi-totalité des domaines informatiques essentiels, qu'il s'agisse du réseau où nous formons les apprentis mis à la disposition des collèges des Alpes maritimes jusqu'aux formations de développeur web, web mobile et la conception logicielle. Ces compétences numériques développées au quotidien orientent indéniablement la culture de l'établissement et profite à l'ensemble de ses membres. Le fonctionnement en réseau d'établissements, de la petite section de maternelle jusqu'au lycée, est un

autre marqueur largement développé avec 32 écoles, 4 collèges, 1 LP et le lycée du Parc Impérial en "tête de pont" qui se réunissent, communiquent, élaborent des projets et partagent des expériences en présentiel comme en distanciel. Les personnes extérieures ou non à ce réseau peuvent prendre connaissance des parcours proposés, des expériences menées avec, par exemple, une mise en valeur du laboratoire de mathématiques inter-degrés développé depuis une école du réseau.

La qualité des enseignants choisis conjointement par les corps d'inspection et la Direction du lycée permettra à la fois d'apporter cette culture du réseau et la mise en valeur de la richesse des parcours, de l'école jusqu'à l'enseignement supérieur. La présence d'autres PPPE dans l'académie permettra des échanges de pratiques et de ressources. La cité mixte du Parc Impérial, grâce à la qualité des équipes qui la compose, démontre au quotidien un réel savoir-faire dans l'accompagnement des élèves, des étudiants comme des apprentis et des stagiaires de la formation continue dans toute leur diversité. La cité se veut inclusive.

La cité mixte du Parc dispose d'un internat et d'un Parc Immobilier conséquent qui permettra de proposer à nos futurs étudiants des chambres individuelles et/ou la collocation d'appartements en complément des chambres qui pourront leur être proposées par le CROUS.

L'intérêt des étudiants d'UCA pour le professorat des écoles se manifeste dans les statistiques de candidatures au parcours premier du M1 de l'INSPE : en 2020, sur les 1180 candidatures (dont 1035 dossiers complets) qui ont été examinées, L'INSPE a émis 553 avis favorables, 416 avis défavorables et placé 67 dossiers en liste complémentaire. 305 candidats avaient confirmé leur intention de s'inscrire. Ces demandes sont en légère augmentation ces dernières années. Pour soutenir cet intérêt, UCA a mis en place un mini parcours mutualisé de préprofessionnalisation au métier d'enseignant du premier degré qui est accessible aux élèves de L2 et L3 de plusieurs licences de Sciences Humaines, de Staps ou de Sciences d'UCA. Le CLE1D concerne en 2021 184 étudiants de L2, dont 69 en Sciences Humaines et 14 en Sciences, et 60 étudiants en L3, dont 6 en Sciences et 54 en Sciences Humaines. Cela reflète l'intérêt des étudiants d'UCA pour une préprofessionnalisation au métier de professeur des écoles. Le parcours PPPE permettra de consolider les bases et savoirs fondamentaux des futurs étudiants du parcours premier degré du Master MEEF tout au long de la Licence, tout en renforçant leurs connaissances en sciences tant du point de vue théorique que du point de vue expérimental, leur connaissance du système éducatif et leur donnera une meilleure compréhension des attentes du métier d'enseignant du premier degré. Par ailleurs, les cours proposés étant localisés sur des sites proches, son attractivité vis-à-vis des étudiants n'en sera qu'améliorée.

[La description de la méthode utilisée pour la co-construction du contenu pédagogique des enseignements dispensés entre les équipes de l'université et les équipes du lycée,](#)

La co-construction du contenu pédagogique des enseignements et de leur organisation générale se fera sous l'égide d'un comité de pilotage constitué du coordonnateur de la formation, maître de conférences en mathématiques à UCA, Erwann Aubry, du responsable du portail Sciences et Technologie d'UCA, Ingo Waschkie, du proviseur du lycée du Parc Impérial Hervé Beauvais, de l'administrateur provisoire de l'INSPE de Nice, Emmanuel Tric et du doyen des IA-IPR de l'académie de Nice, Pierre Mari. Le comité de pilotage élaborera la stratégie et l'organisation du travail. Le travail sur les contenus pédagogiques des cours sera mené de concert entre le lycée et l'université. Les IA-IPR des disciplines enseignées en lycée seront impliqués dans la conception et la sélection de l'équipe pédagogique du lycée.

La répartition des enseignements entre lycée et université se fera sur un emploi du temps hebdomadaire (24h/semaine en Lycée et 6 à 10h/semaine en université en L1) suivant le calendrier

semestriel de la Licence S&T, afin de favoriser une organisation stable, propice à la réussite des étudiants et à la mise en œuvre du partenariat.

Eventuellement, le descriptif des UE envisagées pour l'université (facultatif pour la lettre d'intention)

Les 18 ECTS correspondant à la formation universitaire en L1 seront obtenues par la validation de trois UE de L1, valant chacune 6 ECTS et correspondant à 2h de cours et 4h de TD par UE. Ces UE devraient être constituées des 2 UE de fondements mathématiques proposées dans la Licence S&T et d'une UE d'une autre science de la licence S&T ou Science de la Vie (SV) qu'il reste à déterminer. Ce dispositif permettra aux étudiants de s'initier aux fondements des mathématiques enseignées à l'université et de commencer leur formation dans les autres disciplines scientifiques proposées dans le parcours. Sur la quinzaine de cours proposés à l'université sur les 3 années du PPPE, qui seront sélectionnés parmi les cours de L1 ou L2 des Licences S&T ou SV, à peu près un tiers seront des cours de mathématiques. Ces cours seront déterminés par le comité de pilotage après concertation avec les départements disciplinaires de la Licence S&T ou SV (informatique, physique, chimie, sciences de la terre, électronique ou biologie).

Les dispositifs d'accompagnement pour la réorientation des étudiants en cas d'échec en première ou en deuxième année

Les étudiants du PPPE bénéficieront des mêmes procédures de réorientation vers les formations d'UCA que les autres élèves de la licence S&T. En particulier, un étudiant ayant validé la L1 du parcours PPPE aura accès au parcours général de la L2 S&T. Un étudiant ayant validé la L2 du parcours PPPE aura accès au parcours général de la L3 S&T. Dans la L3 S&T, il sera possible de créer un parcours à la carte adapté au profil de l'étudiant issu du parcours PPPE, mais la validation de la L3 en une année ne sera pas toujours possible. Il sera aussi possible (selon les choix d'UE du parcours) d'intégrer dans une L3 disciplinaire (Maths, Physique, Chimie, Info ou MIASHS), mais cela nécessitera presque obligatoirement une année de licence supplémentaire.

Par ailleurs, le large panel des formations post baccalauréat dispensées par le lycée du Parc impérial pourra aussi permettre de proposer aux élèves du PPPE des parcours de réorientation complémentaires des voies proposées par l'Université.

Les modalités d'évaluation envisagées (jurys communs, suivi des cohortes, etc.).

L'évaluation des élèves se fera suivant les règles du contrôle continu intégral. Le jury semestriel sera ouvert à tous les enseignants de la formation (les délibérations du jury prendront la forme d'un conseil de classe en L1 et en L2).

Pour Université Côte d'Azur

Pour le Président et par délégation le
Vice-Président Formation
Prof. Stéphane Azoulay



Pour le lycée du Parc Impérial

Proviseur
Hervé Beauvais

